**Nouvelles technologies**

Enjeu majeur pour les personnes aveugles et malvoyantes, les nouvelles technologies, qui leur sont dédiées (lecteurs d’écran, bloc-notes braille…), comme celles grand public (tablettes, smartphones…), représentent un facteur d’autonomie et d’inclusion nécessitant une formation adaptée pour exploiter pleinement ses multiples possibilités.
La prise en compte de l’accessibilité numérique (site web, applications mobiles, documents bureautiques…) ouvre de nouveaux horizons aux déficients visuels, tant dans le domaine de la culture, que de l’emploi et de l’enseignement. Les avancées dans ce domaine profitent également à l’ensemble des utilisateurs, handicapés ou non, justifiant d’autant plus l’investissement de la Fédération des Aveugles de France.
En constante évolution, le secteur des NTIC exige un suivi et une veille régulière des innovations et changements qui lui sont inhérents.

**Accès à l’information en ligne et aux ressources numériques**

Ne pas donner la possibilité d’accès aux contenus en ligne et aux ressources numériques aux personnes déficientes visuelles est un véritable handicap qui doit être levé.
Plusieurs difficultés persistent :

* Insuffisance de relais d’information, de communication et de sensibilisation à la problématique générale de l’accessibilité numérique de la part du grand public
* Manque de ressources numériques accessibles pour les salariés déficients visuels en entreprise
* Déficit dans l’application du volet « accessibilité numérique » de la loi du 11 février 2005, « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » par les services publics
* Insuffisance dans la maîtrise des outils adaptés par les utilisateurs déficients visuels

**Notre positionnement**

La Fédération agit pour permettre une plus grande accessibilité numérique aux personnes déficientes visuelles. L’absence de sanctions contraignantes prévues dans la loi du 11 février 2005 pénalisant le défaut d’accessibilité numérique des sites publics et l’absence de contrôle et suivi des dispositions prévues dans la dite loi représentent donc des freins encore trop importants.
La Fédération des Aveugles de France milite auprès des pouvoirs politiques et des entreprises pour favoriser la mise en place de certaines mesures essentielles :

* Initier un premier pas vers l’accessibilité numérique en recommandant des mesures prioritaires
* Voter une directive Européenne élargie aux applications mobiles et suivie plus rigoureusement par les États membres
* Encourager le développement de solutions libres pérennes de type NVDA (lecteur d’écran) et la mise en accessibilité de logiciels tel que Libre Office (suite bureautique)
* Intégrer nativement le format e-pub sous MS Office et Open Office
* Développer la généralisation et l’usage des codes-barres et des QR codes par les déficients visuels

**Nos actions et solutions**

 La Fédération des Aveugles de France fait de l’accessibilité numérique pour les personnes déficientes visuelles un axe stratégique en faveur de leur inclusion sociale et professionnelle. La Fédération accorde donc une attention toute particulière au développement des Nouvelles Technologies dans lesquelles elle fonde de nombreux espoirs pour permettre aux personnes aveugles et malvoyantes de gagner en autonomie et ainsi améliorer leur vie quotidienne :

* [Label Accessibilité de la Fédération des Aveugles de France](https://www.aveuglesdefrance.org/label-federation-des-aveugles-et-amblyopes-de-france)
* Mise en place d’un pôle « accessibilité numérique pour favoriser le développement de l’accessibilité numérique [(sensibilisations, formations, audit de conformité, tests utilisateurs…)](http://www.aveuglesdefrance.org/formation-et-emploi)
* [Organisation annuelle des journées d’étude sur les NTIC dédiées aux déficients visuels](http://www.aveuglesdefrance.org/nos-actions/nouvelles-technologies/journees-d-etude-sur-les-ntic)